

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

Présents : M Antoine REBOUL, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Christiane CARNEIRO qui a donné pouvoir à Mme Michelle CIAVATTI, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO, M. Franck CHARPENAY

Secrétaire de séance : Mme Michelle CIAVATTI

La séance débute à 19h06.

Le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2023 est adopté à 16 voix pour.

Liste de délibérations :

2023_043 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU PREMIER JANVIER 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Beucroissant à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les conditions susmentionnées. La nomenclature développée sera appliquée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_044 : LOYER APPARTEMENT SITUE 15, LE BOURG A BEUCROISSANT (AU 1^{er} ETAGE DE LA BOULANGERIE PATISSERIE) – PASCAL BENOIT

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Fixe** le loyer mensuel à 150 euros à compter du 1^{er} décembre 2023 de la location de l'appartement communal situé 15, le Bourg à Beucroissant à Monsieur Pascal BENOIT.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Monsieur Pascal BENOIT

2023_045 : REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS DE DROITS DE PLACE – FOIRE SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à ALPINA représentée par M. COLLIN-PASTOR Thierry, d'un montant de **822.60 € TTC** correspondant au trop perçu sur le stand occupé.
- **Accepte** le remboursement exceptionnel à RBE Espaces verts représentée par M. ROSSEL Philippe, du montant de **343.86 € TTC** correspondant au trop perçu.
- **Accepte** le remboursement exceptionnel à PANIYO boulangerie, représentée par M. COSTE Yoan du montant de **236.50 € TTC** correspondant au virement bancaire du 21/07/2023.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à EDF/ENR représentée par Mme HAYAT COHEN Aimée, correspondant au trop perçu de **60.81 € TTC**.
- **Accepte** le remboursement exceptionnel à M. MARLIN Philippe d'un montant de **144.10 € TTC**, n'ayant pas pu l'accueillir.
- **Accepte** le remboursement exceptionnel à M. RIVIER Akim d'un montant de **98.08 € TTC** correspondant à son double paiement.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - o La société ALPINA représentée par M. COLLIN-PASTOR Thierry
 - o La société RBE Espaces verts représentée par M. ROSSEL Philippe
 - o La société PANIYO boulangerie, représentée par M. COSTE Yoan
 - o La société EDF/ENR représentée par Mme HAYAT COHEN Aimée
 - o M. MARLIN Philippe
 - o M. RIVIERE Akim

2023_046 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} décembre 2023 :

FILIERE	NOMBRE DE POSTES CONCERNÉS	POSTE CRÉÉ	POSTE SUPPRIME
Administrative	1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023, chapitre 012.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_047 : PROJET DE PARTENARIAT AVEC PLURALIS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMPRENANT COMMERCES ET LOGEMENTS

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Autorise** PLURALIS à mener à bien, en qualité de maître d'ouvrage, la construction d'un immeuble comprenant dix logements ainsi que deux cellules commerciales en rez-de chaussée qui pourront être proposées à la vente ou à la location.
- **Autorise** PLURALIS à construire sur une partie du terrain communal (parcelles AN 388, 389, 390) avant de procéder ultérieurement à un découpage parcellaire et à une cession d'assiette foncière.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec PLURALIS qui décrira plus précisément les conditions du partenariat et tous documents afférents.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - PLURALIS

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

**2023_048 : REGULARISATION FONCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE –
RETROCESSION PARCELLE AB 93 A L'EURO SYMBOLIQUE**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AB 93 située sur la commune de Beaucroissant d'une superficie de 3 565 m² à l'euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir les démarches avec le Département de l'Isère pour cette acquisition.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette cession.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Monsieur le Président du Département de l'Isère

**2023_049 : CONCESSION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PARCELLE AB 93 AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE PIC VERT »**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 12 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Autorise la concession d'occupation temporaire** de la parcelle AB 93 située sur la commune de Beaucroissant d'une superficie de 3 565 m² au profit de l'association « Le Pic Vert »
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir les démarches avec le l'association « Le Pic Vert » pour cette occupation temporaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Co-Présidents de l'Association « Le Pic Vert »

**2023_050 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
MUTUALISATION « INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS POUR
L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET AUTROISATION DU DROIT DES SOLS**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Valide** l'avenant n°1 à la *convention de mise à disposition du service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » pour l'instruction des demandes de permis et autorisations du droit des sols ;*
- **Autorise et mandate** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bièvre Est

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

2023_051 : VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Décide** l'attribution des subventions, telles que listées ci-dessous :

Associations	Subvention de fonctionnement 2023 – en euros	Subvention exceptionnelle 2023 – en euros
Foot	400 €	937 €
Amitiés Loisirs	450 €	
Sou des écoles	800 €	
Tennis	850 €	
Gym	500 €	
Chasse	400 €	750 €
Atelier Grange	300 €	
Don du sang	550 €	
Pêche	300 €	
Basket	800 €	250 €
Etincelles émotions	200 €	
Rénov'église	200 €	
AFIPH	200 €	
DDEN	50 €	
	6 000 €	1 937 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Aux Président(e)s des associations

2023_052 : EQUIPEMENT ECRANS NUMERIQUES INTERACTIFS ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) : TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF (TNE)

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Sollicite** l'aide du Département attribué à la commune de Beaucroissant au titre de l'appel à manifestation d'intérêt : Territoire numérique Educatif qui s'élève à **15 395,49 € TTC**.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette subvention.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du Département de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_053 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE – ANNEE 2022-2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Accepte le versement d'une participation financière** aux frais de fonctionnement 2022/2023 du Centre Médico Scolaire de Voiron proposée par la Ville de Voiron basée sur le versement d'une somme forfaitaire de 0,67 euros par élève du premier degré. Soit un montant de participation établi à **103.18 €**.
- **Autorise** Le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Précise que** les crédits nécessaires à cette dépense seront imputés au compte 6558.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
- o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Monsieur le Maire de Voiron
 - o Madame la trésorière de Bourgoin-Jallieu

2023_054 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° DE PIECE INTERNE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT Euros
2023-018	ENEDIS	Partenariat de visibilité - Foire de septembre 2023	Du 15 au 17 septembre 2023	1 600 € HT versé par Enedis
2023-019	REGION AUVERGNE RHONE-ALPES	Achat espace promotionnel - Foire de septembre 2023	Du 15 au 17 septembre 2023	25 000 € HT soit 27 500 € TTC versé par la Région
2023-020	TICHODROME	Renouvellement adhésion 2023	Année 2023	285 € versé par la commune
2023-021	COMMUNE GRAND LEMPS	Participation financière frais de stationnement prolongé sur champ de foire de forains inscrits à la rosière	Foire septembre 2023	686,10 € TTC versé par la commune du Grand lemps

La séance étant close, est levée à 20h43.